

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique

Division de Recherche et Développement en Sciences de l'Information

## *Appel à communication*

---

*Séminaire sur « Le cadre juridique des TIC  
en Algérie : Entre opportunités et  
contraintes ? »*

*DTICAlg'2012*

*16 et 17 Mai 2012, CERIST, Alger, Algérie*

---

## **Problématique :**

Consciente du rôle que peuvent jouer les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans son développement socio-économique, la communauté internationale s'est, dès le début de cette dernière décennie, engagée, à travers l'adoption de la déclaration du millénaire et des résolutions du sommet mondial sur la société de l'information, à concrétiser le projet d'édification d'une société mondiale de l'information au profit de tous (Etats, secteur privé et société civile).

En vue d'honorer cet engagement international, la plupart des Etats ont procédé à l'adoption de stratégies nationales pour l'édification de sociétés nationales de l'information, principaux maillons de la société mondiale de l'information. Ces stratégies couvrent l'ensemble des éléments nécessaires pour la construction de ces sociétés, dont l'actualisation du dispositif légal, qui lui constitue la pierre angulaire pour leur édification.

N'étant pas en reste de cette dynamique mondiale, l'Algérie a procédé en 2004 puis en 2008 à l'adoption de stratégies nationales pour le développement d'une société algérienne de l'information. Où «la mise à niveau du cadre juridique national » occupe une place majeure.

Dans cette optique, plusieurs chantiers ont été ouverts en vue d'adapter le dispositif juridique national à la révolution numérique. Certains ont abouti à l'adoption de textes plus ou moins actualisés, notamment ceux concernant la lutte contre la cybercriminalité et le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique, d'autres ont moins bien avancé, pour des considérations multiples, tels que le e-commerce et la certification électronique.

Cet état de fait, nous impose, en tant que centre de recherche ayant inscrit l'axe « Droit des TIC » dans ses missions depuis 2001, de s'interroger sur les contraintes d'ordre juridique qui s'opposent à l'atteinte de l'ensemble des opportunités offertes par les TIC, dans les échéances prévues pour la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la société algérienne de l'information. En somme : les textes juridiques adoptés jusqu'à présent sont-ils suffisants ? répondent-ils aux besoins du terrain ? Ont-ils permis d'accélérer l'intégration des TIC dans la société algérienne ? Ont-ils contribué à l'instauration de la confiance tant

nécessaire pour le développement d'une société algérienne de l'information ou plutôt ils ont créé de nouvelles contraintes ? Que reste-t-il à faire en Droit des TIC en Algérie, pourquoi et comment ?

Ce sont autant de questions que nous comptons soumettre au débat à l'occasion du séminaire qu'organise le CERIST les 16 et 17 mai 2012 à Alger, intitulé « Le Cadre Juridique des TIC en Algérie : Entre Opportunités et Contraintes ».

Cet événement scientifique s'adresse à toute personne, physique ou morale, activant dans la sphère des technologies numériques ou s'intéressant aux questions juridiques y relatives ( Institutions de l'Etat (ministères, parlement, corps constitués), entreprises publiques ou privées, chercheurs en Droit et informatique ou autres disciplines concernées, professionnels des TIC, juristes spécialisés, magistrats, avocats, étudiants,...). Et se veut un lieu de rencontre et de débat autour des situations juridiques générées par le développement des TIC, et les solutions qui leur ont été apportées notamment au niveau national. Et ce afin de dresser un bilan des mesures entreprises jusqu'à présent, d'en dégager les opportunités et les contraintes par rapport au développement de la société algérienne de l'information et de définir de nouvelles pistes de réflexions en fonction des besoins du terrain.

## **Thèmes**

Ce séminaire sera axé sur les thèmes suivants :

- Cadre juridique des infractions relevant de la criminalité liée aux TIC.
- Criminalité liée aux TIC et procédure pénale.
- Aspects juridiques du commerce électronique.
- Cadre juridique de la signature électronique et de la certification électronique.
- La protection des droits d'auteur dans l'environnement numérique
- Le régime juridique des marques à l'épreuve de l'internet (conflits marques/noms de domaines
- Le cadre juridique des télécommunications et de la société de l'information.

## **Dates importantes**

Date limite de proposition de résumés :

12-02-2012

Date de notification d'acceptation :

27-02-2012

Date limite de remise des communications en texte intégral:

31-03-2012

Les propositions de résumés doivent être adressées à :

E-mail : mdahmane@mail.cerist.dz

Téléfax: 021 91 21 98

Adresse : Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique (CERIST), 03 Rue des frères Aissiou, Ben Aknoun, Alger 16030, Algérie

Les textes de résumés ne doivent pas dépasser 500 mots et doivent être rédigés dans l'une des trois langues du séminaire: Arabe, Français, Anglais.